

## Compte-rendu de la CAP des Inspecteurs du 24 janvier 2019

### **SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :**

Anne-Marie ROBUSTI (DDCSPP Hautes-Alpes) ; Grégory CUQ (DDCSPP Tarn et Garonne) et Estelle MERLIN (DIRECCTE Grand-Est)

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du règlement intérieur de la CAP n° 2 ;
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du jeudi 05 octobre 2017 ;
3. Etablissement des tableaux de mutations 2019 ;
4. Questions diverses.

### **Déclaration liminaire des élus SOLIDAIRES CCRF & SCL**

*Madame la présidente,*

*En ce mois de janvier 2019, les élus **SOLIDAIRES** souhaitent à chacun du bien-être et de l'épanouissement tant personnel que professionnel, mais demeurent circonspects concernant l'horizon et les perspectives de la DGCCRF.*

*En 2019, la faiblesse de la communication interne demeure malgré les discussions en cours depuis plusieurs mois. Pour preuve, l'intranet national est vide de toute précision sur les orientations portées par la DG, de tout calendrier de réunions, laissant libre court aux rumeurs, imprécisions ou fuites.*

*Madame la présidente, qu'avez-vous à dire sur les informations qui ont circulé lundi sur la fermeture d'une soixantaine de sites et un transfert de la mission alimentaire vers la DGAL ? Vous n' imaginez pas l'émoi provoqué dans les directions.*

*Le démenti de la directrice laisse perplexe, notamment sur la question des implantations de sites CCRF, qui faut-il le rappeler sont actuellement intégrés à des structures interministérielles. La suppression des sites évoquée est-elle un signe d'une sortie des DDI ? Ou le projet porté par la DGCCRF va-t-il encore se fracasser sur le mur de la réalité interministérielle ?*

*Nous redoutons un énième plan d'action interne, ou plan stratégique complètement coupé des nécessités des agents enquêteurs lesquels croulent déjà sous des procédures de plus en plus bureaucratiques.*

*D'autre part, concernant le dispositif alim'confiance, il semble que les choses s'accélèrent et qu'une mise en application imminente soit prévue. Qu'en est-il exactement ?*

*Madame la présidente, depuis bientôt un an que vous avez pris vos fonctions, vous avez évoqué plusieurs points de réflexion dans la gestion des ressources humaines, le calendrier de gestion et la scolarité initiale à l'ENCCRF. Des projets d'évolution ont-ils vu le jour ? Il ne nous semble pas que les organisations syndicales aient été destinataires de propositions sur ce sujet.*

*Dans ce contexte, **SOLIDAIRES** tient à rappeler son attachement à une gestion nationale et transparente des agents, ainsi qu'à la souveraineté des CAP.*

*A l'occasion de la campagne de mutations 2019, les agents de la CCRF ont exprimé des choix de mobilité. Or en l'absence de visibilité quant à l'organisation future de notre administration, il est difficile de se projeter.*

*Les effectifs cible 2019, amputés rappelons-le de 45 emplois, sont-ils validés ? Vous aviez annoncé ne pas être opposée à les communiquer à l'ensemble des agents, ces derniers les attendent et les redoutent à la fois.*

*Car, faut-il le rappeler encore une fois la situation est critique dans les services.*

*Il suffit de prendre pour exemple Le Havre. L'augmentation du nombre de contrôles à l'import, qui représente une part de plus en plus considérable de la charge de travail rend la situation intenable pour les agents concernés. Les représentants au CHSCT 76 viennent de mettre en œuvre une mesure de signalement d'un danger grave et immédiat pour le service CCRF. **SOLIDAIRES** demande à ce que la Direction Générale prenne les mesures qui s'imposent pour remédier à cet état de fait.*

*De plus, la DGCCRF semble être la seule administration à refuser de prendre en compte la charge de travail supplémentaire dans l'hypothèse d'un Brexit dur. Cela concerne pourtant potentiellement des milliers de certificats d'exportations, dont une partie nécessite des contrôles physiques chez des prestataires disséminés sur tout le territoire.*

*Par ailleurs, lors de la dernière CAP de 2018, l'administration a décidé de conserver 4 possibilités de nomination à l'emploi d'Inspecteurs experts.*

*Que sont devenus ces 4 emplois ? **SOLIDAIRES** réclame des précisions et vous demande les noms des heureux lauréats, s'il y en a eu, et les critères retenus par la DG.*

*Enfin, les élections professionnelles de décembre dernier ont conforté notre organisation syndicale **SOLIDAIRES CCRF&SCL** au sein de cette CAP. Nous tenons à remercier tous les agents qui nous ont soutenus et les assurer de notre force de proposition, de notre vigilance et de notre pugnacité au sein de cette instance.*

## Réponses de l'administration aux déclarations liminaires.

### • **Réformes en cours, implantation CCRF, effectifs**

Le prochain (Comité Technique Personnel et Missions CTPM) qui sera réuni le 5 février prochain sera l'occasion de présenter un calendrier de réunion aux organisations syndicales.

Mme OUDOT avoue que l'administration n'a pas tenu beaucoup de CT en 2018. Elle comprend le souhait des agents d'obtenir plus de lisibilité dans le cadre du processus des réformes en cours et reconnaît que l'incertitude est inconfortable.

Le sujet de la transformation de la DGCCRF sera évoqué lors du CTPM, mais elle a rappelé que si certains sujets peuvent être traités par la DG, d'autres sont liés à l'inter-ministériarité.

Elle a ensuite rappelé la teneur du démenti de la directrice générale sur les rumeurs relatives à 60 suppressions d'implantations territoriales CCRF. Elle admet néanmoins que la baisse des effectifs (45 emplois) aura un impact sur les implantations géographiques.

Mme OUDOT confirme également qu'il y a un sujet « carte » d'implantation des unités, notamment là où les effectifs sont trop peu nombreux. La DG plaide pour le développement de la mutualisation et de l'inter-départementalisation. *Nous avons eu l'impression que la base actuelle de volontariat ne semble pas suffisante à l'administration.*

Elle utilise les termes « *bassins économiques* » et « *plaques* » pour les découpages, *ce qui diffère clairement du département et laisse entrevoir des zones plus larges, où les services ne seraient peut-être pas forcément situés au chef-lieu de département.*

A terme, la DG souhaite effectivement moins d'implantations mais rien ne semble totalement arrêté à ce stade. Mme OUDOT indique qu'il faut discuter avec le terrain, même si elle concède que la DG a déjà travaillé sur les lieux où les emplois peuvent être supprimés.

Concernant les effectifs cible, le projet de répartition régionale est presque terminé. Une fois acté, il y aura encore à s'entendre sur la répartition entre direction régionale et directions départementales. Le passage nécessaire en Commission d'Action Régionale (CAR) ajoute une contrainte temporelle supplémentaire. Mme OUDOT estime que les effectifs devraient être connus pour la CAP d'exploitation des tableaux de mutation.

Concernant la police alimentaire, la fusion des services est la position défendue par la DGAL. Il n'y a pas de décision prise à ce jour et Mme OUDOT n'a pas voulu communiquer de calendrier relatif à l'arbitrage, faute d'éléments certains en sa possession.

La DG fera le point sur ce sujet au prochain CTPM et dans la limite des informations détenues par la Directrice Générale. Mme OUDOT a prévenu, réunion ne veut pas dire décision. **Autant dire que les conditions sont posées et le débat déjà biaisé.**

Si les organisations syndicales en font la demande, des sujets comme l'incidence d'un Brexit dur, la situation des agents exerçant au Havre seront abordés au CTPM du 5 février.

Comptez sur SOLIDAIRES CCRF&SCL pour mettre ces sujets (et d'autres) sur la table. L'ordre du jour du CTPM du 5 février prochain sera décidément bien chargé !!

- **Situation des agents exerçant au Havre**

Concernant la situation des collègues du Havre, l'administration indique avoir informé l'inspection générale des services et vouloir « diagnostiquer » la situation.

Selon Mme OUDOT le sujet a été bien identifié au niveau de la DG, qui n'exclut pas un problème de méthode de travail et d'absence de cadre sur place.

Ce sera évoqué lors du prochain.... CTPM.

- **Alim'confiance**

La DGCCRF ne publiait pas sur ce sujet jusqu'à maintenant, mais elle doit rentrer dans le dispositif et cela pourrait se faire vite.

Il semblerait que la DGCCRF se soit fait rappeler à l'ordre sur l'absence de publication sur le site Alim'confiance. Les agents apprécieront ce travail supplémentaire avec des effectifs en baisse. On plie au diktat de la transparence, **SOLIDAIRES a déjà dénoncé les nombreux biais du dispositif.**

- **Inspecteur Expert 2018**

En réponse à la demande de SOLIDAIRES, Mme OUDOT a précisé ne pas avoir utilisé les 4 emplois d'IE conservé fin 2018. L'administration n'exclut pas de le faire pour des postes d'encadrant.

Même si les emplois ne sont pas perdus, **SOLIDAIRES déplore cette inutilisation de tous les emplois disponibles.** Des agents bloqués au dernier échelon, auraient pu en profiter avant leur départ en retraite. Ce mode de gestion n'est pas admissible.

- **Cadre général des réformes CAP**

Le projet de réforme des CAP et CT se tient au niveau de la Fonction Publique. Pour le moment rien n'a été publié, on continue donc sur le même mode que les années antérieures en attendant des éléments « tangibles et structurants ».

- **Calendrier de gestion CCRF**

La DG souhaite faire évoluer l'instruction générale « Mutations », l'instance de discussion où le projet sera évoqué est le... CTPM.

Un groupe de travail sera tout de même réuni au préalable afin de procéder à un « toilettage » de l'instruction qui date de 2010. Des divergences entre l'IG et l'application sur GECI existent et de points sont également à préciser.

**SOLIDAIRES se battra** pour que le toilettage annoncé ne se traduise pas par un recul des droits des agents, notamment sur les questions de priorités légales et la question de la durée de séjour à la résidence.

- **Formation initiale ENCCRF**

Les réflexions sont en cours sur la formation initiale (contenu et calendrier). Si le diagnostic paraît assez consensuel, les réponses doivent faire l'objet de discussion avec les organisations syndicales.

**Les demandes des OS et remarques des stagiaires commencent à porter leurs fruits.**

- **Expérimentation Compte-Rendu d'Evaluation Professionnel - CREP**

Une application interministérielle (ESTEVE) est disponible dans le portail GECI afin de dématérialiser le CREP. Cette application sera utilisée cette année, uniquement pour les agents de statut central, donc non CCRF.

Il est envisagé de la généraliser à terme à tous les agents CCRF.

## 1°/ MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE FORMATION DE LA CAP N°2

➤ Adoption du règlement intérieur

**SOLIDAIRES**, préalablement à la CAP, avait fait valoir ses observations sur le document proposé par l'administration.

En séance, les modifications proposées ont été acceptées, mais l'administration souhaite que le même règlement intérieur soit appliqué aux CAP A, B et C. Elle va donc procéder aux modifications et proposera une validation dématérialisée du nouveau texte.

➤ Désignation des représentants du personnel aux commissions de réforme

Lorsqu'une commission départementale de réforme doit se réunir, la recherche d'agents volontaires s'effectue au plan local et la liste des agents doit être soumise aux représentants en CAP pour désignation.

L'agent concerné doit également donner son accord sur le choix des personnes désignées.

**SOLIDAIRES** a évoqué les récents problèmes rencontrés avec le service RH d'une DDI qui méconnaissait la procédure de représentation des élus en CAP.

## 2°/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA CAP DU 05 OCTOBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 05/10/2017 a été adopté.

## 3°/ ETABLISSEMENT DES TABLEAUX DE MUTATION AU TITRE DE L'ANNEE 2019

**189 agents ont formulé un ou plusieurs vœux de mutation** (ce qui est équivalent à 2018).

En préparation, les élus ont vérifié que les documents justifiant d'une priorité légale ou d'une bonification de points avaient été fournis ... ce qui n'était pas toujours le cas.

Pour information un directeur s'est distingué en émettant un avis défavorable pour un agent en poste depuis plus de 2 ans.

Les élus **SOLIDAIRES** ont précisé qu'ils seront vigilants lors de l'exploitation des tableaux afin que l'agent ne soit pas pénalisé par cet avis.

Avant d'entamer les débats, **SOLIDAIRES** a demandé à Mme OUDOT le résultat des vérifications qui devaient être faites, quant aux modalités de décompte des années effectuées en tant que contractuel dans la fonction publique au regard des règles applicables en matière de mutation.

Les élus **SOLIDAIRES** avaient soulevé en 2018 l'ambiguïté d'interprétation, sur la formulation « Ancienneté de services depuis l'entrée dans la fonction publique » mentionnée dans l'IG 2010-01 et date de « nomination premier emploi fonction publique en qualité de fonctionnaire » mentionnée dans l'application MUTATION.

L'administration a précisé que c'était la date de nomination qui devait être retenue. Ce point fera partie du « toilettage » de l'instruction, évoqué en réponse aux liminaires.

**L'application mutation sera ouverte du 1er au 12 février 2019 pour enregistrer les renonciations.**

**2 demandes de mutation formulées hors délais sont inscrites hors tableau.**

**Les tableaux de mutations ont fait l'objet d'un envoi dès la fin de la CAP.** Cf. mess2019-05 (1)

#### **4°/ QUESTIONS DIVERSES**

Refus d'un Congé de Formation Professionnelle (CFP)

L'administration a voulu nous informer d'un refus de congé de formation professionnelle de plusieurs mois (pour raison de service), pour un agent souhaitant préparer un concours spécifique.

Si la décision revient à la hiérarchie locale, Mme OUDOT s'est exprimée sur l'utilisation qui devrait, selon elle, être faite du CFP. Elle considère :

- Que ce dispositif n'est pas destiné aux préparations de concours, mais à des projets de reconversion professionnelle,
- Que l'agent devrait utiliser son Compte Personnel de Formation.

**SOLIDAIRES** a fait remarquer qu'un concours (hors champs CCRF, comme c'est le cas du collègue) constitue bien une reconversion professionnelle.

**SOLIDAIRES** a fait observer qu'au vu des évolutions d'effectifs, « la raison de service » risque d'être souvent invoquée.

L'administration nous a informés en CAP que la hiérarchie locale proposait d'accorder à l'agent un congé réduit de moitié par rapport à sa demande initiale.

**N.B** : Mme OUDOT tient à préciser que dans le cas présent, une absence de réponse de l'administration à l'agent vaut rejet.

Commission de réforme

**SOLIDAIRES** a attiré l'attention de l'administration sur le fonctionnement des commissions de réforme. Certaines DDI désignent arbitrairement des représentants du personnel à ces commissions, sans consultation préalable des élus en CAP.

**SOLIDAIRES** demande donc à l'administration de « rappeler » aux SG des DDI leur obligation de consulter systématiquement les élus en CAP avant la tenue d'une commission de réforme. Les noms des représentants proposés doivent être soumis aux élus en CAP dans des délais raisonnables avant la tenue d'une commission.

Mme OUDOT s'est engagée à établir une fiche d'information à destination des gestionnaires en DDI.

Fiches de postes d'enquêteurs à St Denis de la Réunion

**SOLIDAIRES** a questionné l'administration au sujet de la publication de 2 fiches de poste d'enquêteurs spécialisés en concurrence à Saint Denis de la Réunion.

Mme OUDOT a argué d'enjeux économiques particuliers sur l'île de la Réunion, qui « dépassent nos capacités actuelles d'intervention ». Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une raison politique, liée à des annonces gouvernementales à honorer. Ces postes supplémentaires sont dans la lignée de la désignation récente d'un délégué à la concurrence en outremer.

#### Augmentation des taux de remboursement des frais de déplacement

**SOLIDAIRES** a voulu savoir où en sont les augmentations annoncées des taux de remboursement des frais liés aux déplacements.

Mme OUDOT a reconnu ignorer à quel niveau se trouvait le blocage et ne pas avoir elle-même plus d'information.

**SOLIDAIRE** restera attentif à la suite de ce dossier. Nous avons rappelé que les faibles montants actuels de remboursement sont des freins, pour certains agents, aux déplacements en formation.

#### Temps partiels non transmis

**SOLIDAIRES** a informé la DG qu'au moins un secrétariat général de DDI n'avait pas transmis à l'administration centrale, les arrêtés de renouvellement de temps partiel de ses agents CCRF. Ce dysfonctionnement pourrait avoir une incidence sur la paye à venir.

L'administration va attirer l'attention des gestionnaires de ressources humaines en DDI sur ce sujet.

#### Date exploitation du tableau de mutation 25 avril 2019

Mme OUDOT a expliqué que, suite à une lettre émanant de la Fonction Publique, les directeurs de DDI peuvent être consultés, pour exprimer leur besoin en effectif, seulement 2 fois l'année : fin mars et fin septembre.

Cette contrainte retarde notre calendrier habituel d'exploitation des tableaux de mutation.

### **La prochaine CAP doit se tenir le 25 avril 2019** (Exploitation des tableaux de mutation 2019)

#### **SOLIDAIRES CCRF & SCL était représenté par :**

Anne-Marie ROBUSTI - DDCSPP Hautes-Alpes - 04 92 22 22 41

[anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr](mailto:anne-marie.robusti@hautes-alpes.gouv.fr)

Grégory CUQ - DDCSPP Tarn et Garonne - 05 63 21 18 23

[gregory.cug@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:gregory.cug@tarn-et-garonne.gouv.fr)

Estelle MERLIN - DIRECCTE Grand-Est - 03 88 14 32 49

[Estelle.merlin@directcte.gouv.fr](mailto:Estelle.merlin@directcte.gouv.fr)